

Questions orales

[Français]

LES PÊCHES

LA RESTRUCTURATION DES PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC—LES AVANTAGES POUR LE QUÉBEC D'ÊTRE UN PARTENAIRE DANS UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans.

Ce dernier a présenté un projet de restructuration des Pêcheurs-Unis du Québec par la mise en place d'une nouvelle société comprenant la participation des créanciers et des pêcheurs, et je crois que c'est là la solution pour sauver du naufrage l'industrie des pêches au Québec. Est-ce que l'honorable ministre a fait valoir les avantages pour le gouvernement du Québec d'être un partenaire dans la nouvelle société, et quelle réponse a-t-il reçue de son homologue provincial, M. Jean Garon?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je pense que l'honorable député a très bien saisi l'importance du projet qui a été présenté par le gouvernement canadien dans le même esprit que celui qui a été présenté et accepté par tous les intervenants à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Comme on le sait, deux ans de suite le gouvernement du Canada a permis à Pêcheurs-Unis de continuer ses activités puisque cet organisme représente près de la moitié des travailleurs d'usines de l'industrie de la pêche du Québec particulièrement dans la circonscription de Gaspé et près de 30 à 40 p. 100 du volume de débarquement. Nous avons fait cela deux ans de suite; le gouvernement du Québec avait demandé, il y a deux ans, qu'un plan à long terme de restructuration de Pêcheurs-Unis soit présenté pour qu'il puisse apporter son aide. Ce plan existe maintenant et il est appuyé par tout le monde, et j'espère que le gouvernement du Québec l'appuiera puisque si Pêcheurs-Unis devait faillir, disparaître demain, ce ne sont surtout pas les institutions financières qui perdraient de l'argent, soit le Mouvement Desjardins ou la Banque Nationale, mais surtout le gouvernement du Québec qui, soit directement, soit par le biais de la SDC, la Société de développement coopératif, où il a consacré 90 p. 100 des sommes, serait le plus gros perdant. J'invite donc instamment le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du gouvernement du Québec à participer de concert avec tous les intervenants, afin que nous puissions restructurer cette industrie, exactement comme les gouvernements de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve l'ont déjà accepté.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPLICATION DU DROIT PÉNAL DANS LE NORD

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Celui à qui je m'adresse, madame le Président, c'est le ministre de la Justice qui n'ignore sûrement pas que les habitants de nos territoires septentrionaux risquent de trois à quatre fois plus d'aboutir en prison que leurs concitoyens même si nous n'avons pas particulièrement lieu de croire qu'ils aient une conduite criminelle ou immorale. Le ministre pourrait-il reconnaître que cette

situation est intolérable et informer la Chambre des mesures qu'il estime devoir mettre en œuvre pour atténuer l'extrême rigueur avec laquelle on semble appliquer le droit pénal dans le Nord?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, l'honorable représentante semble insinuer que plusieurs facteurs contribuent à cette situation. J'aimerais bien les connaître, si seulement nous pouvions arriver à les identifier.

Je lui signale également que j'entends prochainement, si l'opposition veut bien nous permettre d'en terminer avec cette session-ci de la législature, présenter un nouveau projet de loi relativement aux condamnations, lequel devrait considérablement améliorer les choses aussi bien dans ces territoires qu'ailleurs au Canada.

Mme McDonald: Ce nouveau projet de loi sera certes le bienvenu; cependant, j'aimerais bien que le ministre tente de répondre un peu plus complètement à ma question. C'est de lui que relèvent les poursuites et les tribunaux dans le Nord. Évidemment, son collègue le solliciteur général est chargé pour sa part de l'application de la loi. En somme, c'est une responsabilité fédérale.

LA POSSIBILITÉ DE PROCÉDER À DES MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ce projet de loi ne réussira pas à lui seul, je le crains, à améliorer la situation. Le ministre pourrait-il nous dire quels changements administratifs il faudrait apporter? Quels sont les autres solutions possibles et comment pourra-t-on les appliquer? Que peuvent nous apprendre les autochtones qui sont plus que les autres en butte à la justice pénale? Pourrait-il préciser un peu plus les moyens qu'il envisagerait de prendre et le rôle que le gouvernement assumerait à cet égard?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, l'honorable représentante pose d'excellentes questions. J'étudie présentement ce domaine. Je vais prendre note de ses questions et je tâcherai d'y répondre, si elle veut bien me les poser à ce moment-là, la prochaine fois que je comparaitrai devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Par ailleurs, je crois savoir que le comité lui-même envisage la possibilité d'étudier ces questions en profondeur. J'espère donc qu'au cours des prochains mois nous serons mieux en mesure que maintenant de répondre à ces questions.

* * *

LES AÉROPORTS

LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'AÉROPORT DE PICKERING

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Au mois de juillet, le *Globe and Mail* a annoncé que la phase initiale des travaux de l'aéroport de Pickering serait annoncée le 23 septembre. Le ministre pourrait-il nous dire ce qui s'est passé?